

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING DU MERCREDI 12 AVRIL 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice: 19.
Nombre de Conseillers présents: 12.
Nombre de Conseillers votants: 18.

Date de la convocation: 06 avril 2023.

Etaient présents: GUINET Jean-Claude, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, SOARES Daniel, BERNARD Laurent, MARIANI Isabelle, LOISEL Maxime, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

Absents excusés ayant donné procuration: LAUDE Jean-Jacques donne procuration à LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille donne procuration à GUINET Jean-Claude, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, GUILLAUME Johann donne procuration à CARPENTIER Christophe, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, GUINET Stéphanie donne procuration à SOARES Daniel, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : LENNE Thomas.

2023 - 19: Approbation du compte administratif 2022.

La commission des finances du 3 avril a examiné les documents financiers relatifs au budget principal de la commune. Il ressort des comptes de l'exercice 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES d'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de	1 140 356,95 €	1 368 673,48 €	Excédent de
	Fonctionnement			228 316,53 €
	Section	489 750,04 €	361 812,63 €	Déficit de
	d'Investissement			127 937,41 €

Madame HEPNER, Adjointe aux finances, précise par ailleurs que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Comptable qui a été adopté.

Monsieur le Maire, ordonnateur de l'exercice 2022, quitte la séance pour procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2022 qui fait ressortir un solde positif avec **un excédent de fonctionnement de 228 316,53 €** et **un déficit d'investissement de 127 937,41 €.**

Monsieur le Maire réintègre la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune www.marcoing.fr

en date du 17/04/2023.

Jean-Claude GUINET.

Thomas LENNE.